

*Questions orales*

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacEachen:** ... parce que, madame le Président, leur but n'est pas de protéger l'éthique ou la moralité publiques. Leur objectif est de marquer des points politiques à n'importe quel prix. Mais ils ne vont pas s'en tirer aussi facilement, madame le Président.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** A l'ordre. A l'ordre, je vous prie.

**M. Hnatyshyn:** Madame le Président, ce n'est pas moi qui patauge dans le bourbier. Ce sont les députés ministériels qui n'ont pas le courage de se lever pour dire la vérité à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

## ON DEMANDE LA DÉMISSION DE DEUX MINISTRES

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, le vice-premier ministre nous rappelle les vertus de l'éthique. Il nous fait la morale. Permettez-moi de lui rappeler qu'aux États-Unis, Richard Nixon n'a pas été condamné pour ce qu'il avait fait. C'était parce qu'il avait voulu cacher ...

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député veut poser une question supplémentaire. Si je ferme les yeux sur un court préambule ou une brève introduction à une question, je ne peux sûrement pas permettre la même chose pour une question supplémentaire. Je demanderai donc au député d'utiliser à bon escient le temps qu'on lui accorde pendant la période des questions, et de poser sa question.

**M. Hnatyshyn:** Je m'excuse, madame le Président, je m'excuse auprès de vous, mais non auprès du ministre. Le ministre convient-il que si un ministre en poste traite d'une affaire avec un ancien ministre, lequel, ce faisant, viole les directives émises par le premier ministre, cela veut dire que les ministres en poste peuvent se permettre d'accorder des privilèges et des traitements de faveur. S'il en est ainsi, le ministre conviendra-t-il avec moi que la seule chose à faire pour le ministre des Finances et lui-même serait de remettre immédiatement leur démission?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, si j'estimais que la question du député était inspirée par une vive préoccupation pour l'intérêt général, je pourrais la prendre au sérieux. Mais je sais que les préoccupations du député sont essentiellement d'ordre politique et c'est ce qui a toujours guidé la conduite de son parti depuis que cette affaire a été montée en épingle.

## LA POSSIBILITÉ QU'ON AIT ACCORDÉ UN TRAITEMENT DE FAVEUR À ALASTAIR GILLESPIE

**M. John Thomson (Calgary-Sud):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie. Elle est simple et directe. M. Gillespie a-t-il bénéficié d'un traitement de faveur aux termes du contrat qu'il a conclu avec le consortium? Il ne s'agit pas de savoir qui a accordé ce traitement de faveur ni à quel moment l'entente a été conclue. Le ministre aurait-il l'obligeance de répondre à cette question toute simple? A son avis, madame le Président, a-t-il ou non bénéficié d'un traitement de faveur?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Aux termes du contrat avec le consortium, madame le Président, M. Gillespie a reçu des honoraires pour sa collaboration au projet. Il y a également investi \$25,000 à titre d'actionnaire minoritaire. Le contrat passé entre M. Gillespie et les sociétés prévoit que ces dernières doivent le dédommager si elles désirent qu'il se retire du projet. Ce serait le cas si lui-même voulait se départir de ses actions ou si elles voulaient qu'il s'en défasse, et n'importe quel actionnaire minoritaire tâcherait de se protéger ainsi dans une entente comme celle-ci. Tout cela ne pourra d'ailleurs se produire que lorsque le projet sera rentable. Or, le consortium n'en est jusqu'ici qu'à la fin de la première étape de l'étude de faisabilité, et je ne pense pas que M. Gillespie ait gagné ou soit en mesure de gagner quoi que ce soit du gouvernement, je le répète. M. Gillespie a négocié avec le représentant du consortium, qui était aussi celui de la société Gulf, et ils ont signé un contrat lui accordant une certaine protection pour l'argent qu'il avait investi dans le projet.

## LES DÉTAILS DE LA TRANSACTION

**M. John Thomson (Calgary-Sud):** Madame le Président, le ministre veut-il dire qu'il s'agit là d'une transaction commerciale normale, ordinaire, à laquelle peut s'attendre un actionnaire minoritaire? En d'autres termes, madame le Président, croyez-vous que vous et moi pourrions investir \$25,000 dans un projet et nous attendre qu'on rachète notre part \$250,000? Est-ce là d'après le ministre, une transaction commerciale normale?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je n'ai pas assisté aux négociations entre le représentant de Gulf et M. Gillespie. Tout ce que je dis, c'est que les négociations se sont déroulées entre M. Gillespie et les sociétés. Le représentant qui s'est chargé des négociations entre M. Gillespie et le consortium est celui de Gulf Canada, également partie à l'entente, M. Joe De Grandis. Ces derniers se sont entendus sur ces conditions, et le gouvernement n'a absolument rien eu à y voir.